Il existe évidemment des normes pour les bâtiments scolaires aussi précises que pour les bâtiments d'élevage. Les jeunes humains l'emportent à l'intérieur des bâtiments : 1,5m2 par élève, contre 1m2 pour 6 poules à l'intérieur (pour les élevages bio de poules pondeuses). En revanche, dehors, les poules gagnent : 4m2 par poule tandis que dans la majorité des collèges et lycées de France, environ 2m2 par élève dans la cour de récréation.

Je suggère par souci de rentabilité /(il faudrait rayer le mot rentabilité, ce que je ne peux faire sur ce site…)/ bien-être des uns et des autres de mettre en œuvre des jumelages entre élevages de poules et élevages d'élèves : les poules partageraient leur espace extérieur avec les enfants pendant les récréations. Et pendant les heures de cours chaque élève accueillerait une poule dans un petit espace dédié sous son pupitre.

Les enseignant.e.s resteront vigilant.e.s : les élèves ne devront manger ni poules ni œufs, destinés à la vente, et les poules devront se comporter de manière républicaine en classe et, si la grippe aviaire revient, bien respecter les gestes barrières.

Jérôme Pellissier, président du Collège International de Patapédagogie.